F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

CWS/14/4
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 20 OCTOBRE 2026

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Quatorzième session
Genève, 23 – 27 novembre 2026

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGEE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE SUR LES TACHES N^{OS} 62, 63 ET 65

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique est chargée des tâches n^{os} 62, 63 et 65. Le présent rapport contient le résumé des travaux effectués par l'équipe d'experts depuis la dernière session du CWS.

RAPPEL

2. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique a été créée à la sixième session du CWS, et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) a été désigné comme responsable de cette équipe. L'équipe d'experts a d'abord commencé ses activités avec la tâche n° 62, qui a été créée et lui a été attribuée à la même session du CWS. La description de la tâche n° 62 est libellée comme suit :

"Examen des normes : ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l'OMPI au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle et propositions de modification de ces normes le cas échéant"

(voir les paragraphes 149 et 150 du document CWS/6/34).

L'objectif de cette tâche est de moderniser ces normes de l'OMPI, notamment celles créées à l'époque où les offices de propriété intellectuelle publiaient les documents sur papier.

3. À la septième session du CWS, l'équipe d'experts a présenté un programme de travail décrivant les étapes pour l'examen des normes de l'OMPI visées par la tâche n° 62 (voir les

paragraphes 102 à 104 du document CWS/7/29). L'équipe d'experts prévoyait d'examiner les pratiques existantes et de recenser les difficultés liées à la publication numérique, de définir le champ d'application et les critères de cet examen, de déterminer l'ordre dans lequel les normes pertinentes de l'OMPI devaient être examinées, et d'élaborer des propositions en vue de leur révision.

4. À sa septième session, le CWS a également réassigné la tâche n° 63 à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (voir les paragraphes 39 et 40 du document CWS/7/29). La description de la tâche n° 63 est libellée comme suit :

"Élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l'OMPI aux fins de la publication électronique".

5. À la huitième session du CWS, l'équipe d'experts a présenté un programme établissant un classement des normes de l'OMPI en fonction de leur priorité d'examen ainsi que pour la révision de la partie 6 du Manuel de l'OMPI (voir les paragraphes 7 à 10 du document CWS/8/18). À la même session, le CWS a approuvé la proposition de révision de la description de la tâche n° 62, libellée comme suit :

"Examen des normes de l'OMPI : ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 et de la sixième partie du Manuel de l'OMPI, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle et propositions de modification de ces normes et de ces documents le cas échéant"

(voir le paragraphe 113 du document CWS/8/24).

6. À sa neuvième session, le CWS a approuvé un questionnaire d'enquête sur les pratiques des offices aux fins de la transformation numérique et a prié le Secrétariat de réaliser cette enquête (voir les paragraphes 94 et 95 du document CWS/9/25).

7. À sa dixième session, le CWS a approuvé la publication, dans le Manuel de l'OMPI, de l'analyse de l'enquête sur les pratiques des offices en matière de transformation numérique (voir le paragraphe 109 du document CWS/10/22). Par ailleurs, le CWS est convenu de créer la tâche n° 65 et de l'attribuer à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique. L'équipe d'experts a été priée de donner la priorité à cette tâche et de présenter à la onzième session du CWS une proposition relative à l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI sur l'échange électronique des documents de priorité. Cette tâche a été motivée par l'entrée en vigueur de la norme ST.26 de l'OMPI, afin de garantir que les listages des séquences faisant partie d'un document de priorité puissent être échangés dans leur format d'origine entre les offices de propriété intellectuelle. La description de la tâche n° 65 est libellée comme suit :

"*Établir une proposition de recommandations concernant le format des paquets de données pour l'échange électronique des documents de priorité et des copies certifiées conformes pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels*"

(voir les paragraphes 23 et 25 du document CWS/10/22).

8. À cette même séance, le CWS a approuvé l'ajout d'une nouvelle activité au programme de travail de l'équipe d'experts : l'élaboration d'une spécification d'exigences communes pour les solutions de conversion Microsoft Word Open XML Document (DOCX) vers XML (eXtensible Markup Language) (convertisseur DOCX2XML) (voir le paragraphe 106 du document CWS/10/22).

9. À sa onzième session, le CWS a approuvé une révision de la description de la tâche n° 62, désormais libellée comme suit :

"Examiner les normes de l'OMPI établies pour la communication fondée sur le papier ou l'image, au regard du dépôt, de la publication et de l'échange par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle, et proposer des révisions de ces normes ou de nouvelles recommandations le cas échéant; et établir une proposition de recommandation relative à une spécification d'exigences communes pour un convertisseur DOCX vers XML (DOCX2XML)"

(voir le paragraphe 58 du document CWS/11/28).

10. À sa douzième session, le CWS a noté que l'équipe d'experts avait procédé à un examen et à une analyse des fonctions des convertisseurs DOCX2XML utilisés à l'USPTO et au Bureau international. Cette analyse avait été consolidée sous la forme d'une spécification concise et publiée pour commentaires sur l'espace Wiki de l'équipe d'experts. Au cours de la même session, le CWS a encouragé les offices qui utilisent actuellement un convertisseur DOCX2XML à partager avec l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique des informations sur les fonctions de leur convertisseur (voir les paragraphes 69 à 71 du document CWS/12/29).

11. Toujours au cours de la même session, le CWS a adopté la norme ST.92 de l'OMPI, qui établit des recommandations concernant l'échange électronique des documents de priorité. Le CWS est convenu d'une date butoir provisoire fixée au 30 juin 2027 et a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique de rédiger un questionnaire d'enquête sur l'état de préparation à la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI. Le CWS a demandé au Secrétariat de publier une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à répondre au questionnaire et à l'équipe d'experts de présenter les résultats des réponses à la treizième session du CWS. Le CWS a également pris note du projet du Bureau international d'actualiser le Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS) afin de prendre en charge les documents de priorité conformes à la norme ST.92 de l'OMPI. Cette mise à jour a été examinée avec les offices participants au DAS de l'OMPI, lors de la réunion du Groupe de travail sur le service d'accès numérique aux documents de priorité, qui s'est tenue du 10 au 12 mars 2025. Les résultats de la réunion ont été examinés lors des réunions ultérieures de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique. Suite à l'adoption de la nouvelle norme, le CWS a approuvé la proposition de révision de la description de la tâche n° 65, libellée comme suit :

"Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.92 de l'OMPI et soutenir les offices de propriété intellectuelle dans la mise en œuvre de la norme avant le 1er juillet 2027"

(voir les paragraphes 80 à 84 du document CWS/12/29).

12. À sa treizième session, le CWS a pris note de l'analyse des résultats de l'enquête sur le plan de mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI (voir le paragraphe 136 du document CWS/13/33). À cette même session, le CWS a également approuvé la révision de la norme ST.92 de l'OMPI, version 2.0, qui porte sur l'échange de documents de priorité relatifs aux marques et aux dessins et modèles industriels au format de la norme ST.92 de l'OMPI, ainsi que de documents de priorité concernant les brevets. Le CWS a convenu de la date butoir, fixée au 30 juin 2028, pour la transition vers l'échange électronique des documents de

priorité, remplaçant ainsi les pratiques actuelles, et a approuvé la nouvelle description proposée de la tâche n° 65, libellée comme suit :

"Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.92 de l'OMPI et soutenir les offices de propriété intellectuelle dans la mise en œuvre de la norme avant le 1er juillet 2028"

(voir les paragraphes 137 à 139 du document CWS/13/33).

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA TACHE N° 62

13. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique a tenu quatre réunions en 2026, axées sur trois axes de travail : la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI; l'élaboration de la spécification fonctionnelle pour un convertisseur DOCX2XML; et les travaux relatifs aux représentations visuelles des données XML en vue de leur publication électronique. Les progrès réalisés par l'équipe d'experts dans le cadre de la tâche n° 62 sont résumés ci-dessous.

14. Comme convenu à la dixième session du CWS, l'équipe d'experts a commencé à élaborer une spécification fonctionnelle pour un convertisseur DOCX2XML destiné à permettre la conversion des documents relatifs aux demandes de brevet du format DOCX vers le format XML. Ces travaux s'appuient sur un examen des convertisseurs utilisés par l'USPTO, le Bureau international et d'autres offices de propriété intellectuelle.

15. Parallèlement, en réponse aux demandes formulées par plusieurs délégations à la treizième session du CWS, l'équipe d'experts a examiné la possibilité de développer ou de réutiliser un outil commun de conversion DOCX2XML, ainsi que les exigences relatives à la production d'un fichier XML cohérent. Ces discussions ont notamment porté sur la possibilité de réutiliser, de partager ou d'adapter des solutions existantes, telles que le convertisseur DOCX2XML de l'OMPI destiné aux demandes internationales déposées au titre du Traité de coopération en matière de brevets (convertisseur ePCT). Afin de faire avancer ces travaux, le Secrétariat a organisé en septembre 2026 une séance d'information à l'intention des offices souhaitant utiliser un convertisseur existant ou étudier la possibilité de développer un outil commun. Le Bureau international, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI France) et l'USPTO ont présenté leurs solutions respectives et ont discuté des avantages et des défis liés à la conversion DOCX2XML.

16. L'équipe d'experts poursuivra ses discussions sur les exigences communes et les domaines de collaboration potentiels concernant un outil DOCX2XML commun et ses résultats. Ce travail pourrait notamment consister à définir les exigences relatives aux structures des documents et des données; à favoriser la cohérence et l'interopérabilité entre les résultats; à clarifier les rôles respectifs des formats DOCX, XML et PDF au sein de différents cadres juridiques et opérationnels; et à étudier comment les solutions de conversion existantes pourraient être mises à la disposition des offices de propriété intellectuelle intéressés ou adaptées par ceux-ci. L'équipe d'experts continuera également à affiner la spécification fonctionnelle du convertisseur DOCX2XML en y intégrant les exigences communes et en traitant les pratiques et les difficultés liées aux fichiers de sortie identifiées grâce aux informations recueillies auprès des offices. De plus amples informations figurent dans le document CWS/14/6.

Difficultés ou dépendances potentielles

17. L'équipe d'experts constate que, bien que plusieurs offices aient manifesté leur intérêt pour la réutilisation d'un convertisseur DOCX2XML existant, toute solution commune devra probablement être adaptée aux exigences juridiques, opérationnelles et techniques nationales. Les offices intéressés devront donc déterminer les fonctions dont ils ont besoin et préciser l'usage qu'ils comptent faire de cet outil. Les différences entre les pratiques nationales, les

exigences en matière de traitement des documents et les priorités peuvent avoir une incidence sur la portée et la faisabilité de l'adaptation d'un convertisseur commun en vue d'une utilisation plus large par les offices.

Programme de travail

18. L'équipe d'experts poursuivra ses discussions sur les exigences communes et les domaines de collaboration potentiels concernant les outils DOCX2XML et leurs résultats. Elle recueillera et analysera les informations fournies par les offices de propriété intellectuelle intéressés concernant leurs exigences, leurs pratiques et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre; elle examinera les options permettant d'améliorer la cohérence des processus de conversion de documents et des résultats obtenus; et elle affinera davantage la spécification fonctionnelle du convertisseur DOCX2XML afin de refléter les éléments communs recensés.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA TACHE N° 63

19. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique a commencé à examiner la tâche n° 63, intitulée "Représentation visuelle des données XML aux fins de la publication électronique". Les premières analyses des réponses fournies par les offices dans le cadre des enquêtes menées par le CWS au cours des années précédentes ont montré que de nombreux offices publient leurs documents au format PDF. La norme ST.10 de l'OMPI, qui porte sur les publications sur support papier, et la norme ST.33 de l'OMPI, qui concerne les publications sous forme de télécopies et d'images, ne sont pas adaptées à cet usage. L'équipe d'experts commencera à étudier les différentes options en vue de l'élaboration d'une norme de l'OMPI fondée sur le format PDF, pour examen ultérieur par le CWS.

Difficultés ou dépendances potentielles

20. Aucune difficulté ou dépendance n'a été indiquée pour l'instant, l'équipe d'experts s'apprêtant à entamer ses premières recherches et discussions.

Programme de travail

21. L'équipe d'experts entamera des travaux préliminaires visant à analyser les pratiques existantes en matière de publication électronique et, sur la base de ses conclusions, proposera une recommandation concernant le format de publication des brevets par voie électronique.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA TACHE N° 65

22. À la suite de l'adoption de la norme ST.92 de l'OMPI, version 2.0, à la treizième session du CWS, l'équipe d'experts a réorienté ses efforts, passant de la révision de la norme à la coordination de sa mise en œuvre. Ses travaux ont porté sur l'analyse de la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI par les offices utilisant le Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS). L'analyse a confirmé que les offices utilisent quatre méthodes d'accès principales pour échanger des documents de priorité via WIPO DAS : l'accès trilatéral aux dossiers existant, le protocole de transfert de fichiers sécurisé, l'interface de programmation d'applications REST (Representational State Transfer) version 1.0 et le portail des offices WIPO DAS. Chaque méthode implique des exigences différentes en matière de migration.

23. Au cours des réunions de l'équipe d'experts, un modèle de transition par phases a été examiné. La première phase débutera dès qu'un petit nombre de participants directement connectés seront prêts à utiliser l'API REST version 2, ainsi que le portail des offices DAS de l'OMPI mis à jour. Une deuxième phase concernerait les autres offices directement connectés, à mesure que leurs systèmes seront opérationnels. Cette approche vise à faciliter les tests et le déploiement contrôlés dans l'environnement de production, tout en tenant compte des différences en matière de maturité technique. Les offices ont été invités à confirmer la phase qu'ils privilégiaient ainsi que leurs dates cibles de mise en œuvre afin de faciliter une planification coordonnée.

24. Les discussions relatives à la mise en œuvre ont permis de clarifier les modalités de transition pour les offices expéditeurs et les offices récepteurs. Pendant la période de transition, les offices qui ne sont pas encore prêts à traiter un paquet de données d'un document de priorité peuvent continuer à recevoir le fichier PDF traditionnel via les flux de travail existants. Lorsqu'un paquet original contient des éléments supplémentaires, tels que des listages des séquences ou des modèles ou images en trois dimensions (3D), il peut s'avérer nécessaire que ce paquet original reste disponible séparément. À l'inverse, lorsqu'un office expéditeur n'est pas encore en mesure de produire un paquet conforme, l'office d'échange peut créer un paquet contenant le fichier PDF existant et les informations d'indexation requises.

25. L'équipe d'experts a également précisé que le portail des offices DAS de l'OMPI resterait disponible en tant que mécanisme d'accès opérationnel. Les fichiers téléchargés sur le portail seront regroupés conformément à la norme ST.92 de l'OMPI, y compris lorsque aucun contenu supplémentaire n'est fourni. Le portail des offices peut ainsi alléger la charge technique pesant sur les offices qui ne prévoient pas de mettre en place une connexion API directe. Il n'en reste pas moins que les procédures opérationnelles doivent garantir que des paquets conformes puissent être produits, réceptionnés et traités avant la date limite convenue.

26. Le Bureau international a informé l'équipe d'experts qu'un environnement de test pour l'API REST version 2.0, destiné à l'échange de documents de priorité conformes à la norme ST.92, était désormais disponible. L'analyse de la mise en œuvre a souligné la nécessité de réaliser des tests bilatéraux dès le début, de disposer de données d'échantillonnage représentatives et d'élaborer des scénarios de bout en bout couvrant à la fois le dépôt et la récupération. De plus amples informations sur la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI par les offices figurent dans le document CWS/14/5.

Difficultés ou dépendances potentielles

27. L'équipe d'experts continuera à suivre la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI et, selon que de besoin, à se coordonner avec le Bureau international. Le processus de mise en œuvre pourrait nécessiter que les offices procèdent aux modifications suivantes :

- mise à jour des systèmes informatiques, pour générer des paquets conformes au nouveau format de la norme de l'OMPI;
- mise en œuvre l'API DAS de l'OMPI, version 2.0, selon les besoins;
- révision, selon que de besoin, des directives juridiques ou administratives; et
- coordination, en temps opportun, des mises à jour et tests du système avec l'équipe chargée du Service d'accès numérique de l'OMPI.

Programme de travail

28. Les activités proposées pour l'équipe d'experts dans le cadre de la tâche n° 65 pour l'année à venir sont les suivantes :

- Continuer de soutenir la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI par les offices.
- Veiller à ce que les éventuelles révisions de la norme puissent être envisagées en tenant compte des commentaires des offices de propriété intellectuelle et de leur expérience en matière de mise en œuvre.

– Poursuivre la coordination avec le Bureau international concernant les mises à jour et les tests du système DAS de l'OMPI nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI.

29. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à prendre note du programme de travail indiqué aux paragraphes 18, 21 et 28.

[Fin du document]